Département du FINISTÈRE Departament PENN-AR-BED



À l'attention des riverains et des commerces de Port La Forêt 29940 La Forêt-Fouesnant

Le 13 mai 2024,

La Forêt-Fouesnant.

Réf.: 2024-97/DG/SL/LBC

OBJET: stationnement et circulation lors du passage de la flamme olympique le 7 juin 2024

Madame, Monsieur,

À l'occasion du passage de la flamme olympique le 7 juin 2024 sur la commune de La Forêt-Fouesnant, je vous adresse, par la présente, la liste des rues bloquées et des lieux de stationnements interdits.

Je vous remercie par avance, de bien vouloir prêter attention aux informations ci-dessous :

La circulation sera interdite :

- Du vendredi 07 juin 2024 de 05h00 à 10h00 :
 - o Route de Kerleven
 - o Route de Port La Forêt (depuis le parking CDK et jusqu'au rond-point avec la route de Kerleven)
 - o Rue de la cale Sud
 - o Rue des Ateliers
 - Corniche de la Cale
- Du vendredi 07 juin 2024 de 05h00 à 15h00 :
 - o Quai des Commerces
 - o Capitainerie
- Du vendredi 07 juin 2024 à partir de 05h00 au samedi 08 juin 2024 à 00h30 :
 - o Rue du Skoën





Le stationnement sera interdit :

- Du jeudi 06 juin 2024 à partir de 14h00 au vendredi 07 juin 2024 à 10h00 sur les voies :
 - o Route de Kerleven
 - Route de Port La Forêt (depuis le parking CDK et jusqu'au rond-point avec la route de Kerleven)
 - Route de Port La Forêt (depuis le rond-point route de Kerleven et jusqu'au parking CDK : réservé uniquement aux AUTOCARS et aux BUS)
 - o Rue de la cale Sud (réservé à la gendarmerie)
 - o Rue des Ateliers
 - o Corniche de la Cale (sauf bénévoles)
 - o Parking de la Cale (sauf bénévoles)
- <u>Du jeudi 06 juin 2024 à partir de 14h00 au vendredi 07 juin 2024 à 15h00 sur les stationnements</u>:
 - o Quai des Commerces
 - Capitainerie
- <u>Du jeudi 06 juin 2024 à partir de 14h00 au samedi 08 juin 2024 à 00h30 sur les stationnements</u>:
 - o Rue du Skoën
 - o Parking Ponton N, O et P

Les riverains et commerçants de ce secteur, qui souhaitent faire usage de leur véhicule, devront prendre leur disposition pour stationner en dehors de ces zones.

Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire, Daniel GOYAT





